


LEGENDE

Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés
- AC2 - Sites inscrits
- AS 1 - Conservation des eaux
- EL2 - Hâlage et marchepied
- I3 - Canalisation de Gaz
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR1
- Zone bleue
- Zone rouge
- T1 - Voie ferrée
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégivrement (recouvrent les SUP T4 et T7)

Autres

- ICPE emprise
- Zone de Protection Archéologique



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
portant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale

**6.2.1 - PLAN DES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Echelle : 1/25 000e

PLU arrêté par délibération du conseil communautaire du 29 mai 2017
PLU approuvé par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018